



Union Régionale LORRAINE

Porte F - Place du Général de Gaulle 57000 METZ
☎ 03 87 62 67 64 - 📠 03 87 63 52 71 - sncf : 772 992
e-mail unsa-cheminots.metz@orange.fr
villa Saint-Jean 18, rue Foch 54 000 NANCY

Nancy, le 26/06/2014

Déclaration liminaire : DP InfraLog Lorraine

Monsieur le Directeur de l'InfraLog Lorraine, chers collègues,

L'actualité ferroviaire que nous vivons ces dernières semaines mérite quelques commentaires et analyses de l'UNSA qui, si quelqu'un devait en douter, assume pleinement ses choix responsables face aux enjeux qui se présentent à nous, pour le secteur ferroviaire et les Cheminots.

Avant de revenir plus précisément sur notre action syndicale dans ce dossier de la réforme, nous souhaitons évoquer un point de contexte qui, selon nous mérite une attention prioritaire à savoir :

- L'UNSA estime inadmissible les pressions, et je modère mon propos, que certains Cheminots (adhérents UNSA ou non) ont subi durant ce dernier mouvement social. Nous condamnons fortement ce type d'agissement indigne d'un cheminot face à un autre cheminot, encore plus indigne d'un militant face à un autre militant. Cet état de fait nous interroge sur d'éventuelles futures actions, mais surtout nous inquiète quant au comportement des militants. De manière généralisée, les non grévistes ont systématiquement fait l'objet d'attaques par les grévistes.

Sur le fond du dossier de la réforme, il est de la responsabilité des partenaires sociaux de contribuer à sauvegarder et améliorer les conditions sociales des salariés de l'entreprise et de la branche.

Pour l'UNSA nous considérons qu'il convient mieux d'anticiper et peser sur le débat plutôt que d'attendre une alternance politique ou subir une politique européenne.

Dans cet esprit, l'UNSA a déposé des amendements au projet de loi.

Ces travaux ont donné lieu à un Accord de modernisation signé par l'UNSA, le 13 juin 2014. L'UNSA a fait le nécessaire pour que la voix des cheminots soit entendue lors du débat parlementaire et par les directions de RFF et de la SNCF notamment sur :

- L'intégration économique du groupe ferroviaire
- L'unité du groupe
- Le recrutement au statut
- Le décret socle
- Les aspects financiers
- Les aspects internes à l'entreprise.

Ce mardi 24 juin, ce projet de loi amendé a été voté par les députés.

Pour autant, le processus législatif n'est pas terminé, dès aujourd'hui l'UNSA poursuit ses travaux auprès des Sénateurs.

Les travaux se poursuivent également en interne, l'UNSA prend acte de l'ouverture de discussions dans le cadre de la mise en œuvre d'un agenda social pluriannuel. La première étape de cet agenda sera les négociations salariales, nous attendons de cette échéance un signe fort de l'entreprise aux cheminots.

L'UNSA ne fournit pas pour autant la remise d'un chèque en blanc à l'entreprise
....

Quant à cet Etablissement, que vous dirigez, Monsieur le directeur, nous regrettons toujours le manque d'un poste RS au pôle Rh à l'instar de l'établissement territorial voisin et l'UNSA le revendiquera dans d'autres instances puisque vous ne voulez pas en entendre parler.

Monsieur le directeur, chers collègues, merci de votre attention.